

ARRETE N° 2020-134

Portant représentation du maire à la
commission d'attribution des logements –
SEM Habitat

Le Maire de la commune de Châtelleraut,

VU le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

VU l'article L441-2 du code de la construction et de l'habitat relatif à la composition de la commission d'attribution des logements,

CONSIDERANT la nécessité, pour le bon fonctionnement de la commission d'attribution des logements de la SEM Habitat, de désigner un représentant de la commune de Châtelleraut en son sein,

ARRETE

ARTICLE 1 : **M. Jean-Michel MEUNIER** est désigné pour représenter le Maire de Châtelleraut au sein de la commission d'attribution des logements de la SEM Habitat.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtelleraut, le

Le Maire

Jean-Pierre ABELIN